

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 08-339-1925 promulquant le décret du 17 janvier 1925 qui modifie le décret du 3 février 1922 en de qui concerne le traitement du greffier près le Conseil d'appel de la Côte française des Somalis.

n° 08-339-1925

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
12 février 1925

Numéro JO  
n° 339 du 01/02/1925

Date du numéro  
1 février 1925

### VISAS

Le Gouverneur de le française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 17 janvier 1925 (inséré au Journal officiel de la République française, du 23 janvier 1925, page 903), modifiant le décret du 3 février 1927 en ce qui concerne le traitement du greffier près le Conseil d'appel de la Côte française des Somalis:

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — Est promulgué dans la colonie, pour selon ses forme et teneur, le décret du 17 janvier 1925 modifiant le décret du Janvier 1922 en ce qui concerne le traitement du greffier près le Conseil d'appel de la Côte française des Somalis.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera inséré au journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC